



# CARTE DE RÉDUCTION MUNICIPALE

**Valable du 1<sup>er</sup> Octobre 2016 au 30 Septembre 2017**

Sur présentation de cette carte, certains équipements à vocation sportive, touristique et culturelle installés sur le territoire de la commune offrent des tarifs préférentiels.

Elle sera délivrée aux enfants scolarisés et résidant habituellement sur le territoire de la commune.

**Les critères suivants devront être réunis pour sa délivrance :**

- l'enfant devra être scolarisé
- lui ou ses parents devront avoir leur résidence habituelle sur le territoire de la commune
- enfant né à partir du 01/10/1998 et après.

La fiche ci-dessous, nécessaire à l'établissement de cette carte, est à rapporter à la mairie, dûment remplie et accompagnée des pièces suivantes :

- 1 - une photo d'identité avec au dos la classe ainsi que les nom et prénom de l'enfant,
- 2 - tout élément justifiant la résidence habituelle sur le territoire de la commune,
- 3 - un certificat de scolarité sera demandé à tout jeune de plus de 16 ans, également en cas d'inscription en cours d'année.

Elle sera délivrée aux personnes de moins de 20 ans titulaires d'une carte d'invalidité et résidant habituellement sur le territoire de la commune.

Le Maire,  
**Chantal CARLIOZ**



**BÉNÉFICIAIRE :**

Nom :.....  
Prénom :.....  
Date de naissance :.....  
Établissement fréquenté :.....  
Classe :.....

**REPRÉSENTANT LÉGAL :**

Nom :.....  
Adresse :.....  
.....

Le :  
Signature du représentant légal